

Point de situation sur la carte du combattant

► Carte du combattant et titre de reconnaissance de la Nation

La commission nationale de la carte du combattant et sa formation restreinte se sont réunies à 4 reprises en 2020 et 17 468 avis ont été rendus à l'occasion de ces différentes sessions. A noter que cette commission a été renouvelée par arrêté du 1^{er} juillet 2020 et installée le 15 septembre dernier

15 263 personnes ont reçu la carte du combattant dont 12 087 au titre des OPEX (hors 62/64) et 12 158 titres de reconnaissance de la Nation (TRN) ont également été délivrés.

2 003 cartes du combattant ont été attribuées à des personnes présentes en Algérie pendant une durée de 4 mois ou 120 jours entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964 dans le cadre des missions menées sur le territoire algérien après le 2 juillet 1962 conformément aux accords d'Evian, au titre des opérations extérieures.

Globalement, le nombre de cartes attribuées dans le cadre de cette mesure entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 est de 37 111, sachant que les prévisions réalisées conjointement par la direction des affaires financières du ministère des armées et le service historique de la défense avaient fixé à 50 000 le nombre de bénéficiaires potentiels.

Si l'objectif des 35 000 cartes du combattant délivrées au titre de la seule année 2019 a été dépassé, force est de constater en 2020 que le nombre de cartes du combattant attribuées à ce titre est très inférieur à celui attendu. Légitimement, un minimum de 6 000 à 7 000 cartes aurait dû être accordé en 2020 à cet égard.

Parmi les hypothèses pouvant expliquer les raisons de cet effondrement, figure la crise sanitaire qui a fortement impacté la vie de la population concernée par ce dispositif, les plus jeunes étant nés en 1944 et, probablement, une surestimation de la cible touchée par cette disposition ; au final cette dernière ne pourrait générer qu'environ 40 000 cartes du combattant.

Par ailleurs, 194 attestations ont été délivrées en 2020 pour l'obtention de la croix du combattant volontaire.

Sur un autre aspect et dans le cadre d'un meilleur service rendu aux ressortissants, notamment les plus jeunes d'entre eux, la demande de carte du combattant et de TRN a été mise en ligne, sur le site Internet de l'Office, en mars 2020 ; 2 703 demandeurs ont bénéficié de ce nouveau service en 2020.

Enfin, l'externalisation de l'édition et de l'envoi des pièces relatives à la carte du combattant et au titre de reconnaissance de la Nation est effective depuis juin 2020, permettant ainsi un gain appréciable en terme de délai d'acheminement au bénéficiaire.

► Statuts générationnels

Sur les 18 dossiers examinés en 2020, 15 demandes ont reçu une décision favorable [2 déportés politiques, 4 internés politiques - 3 déportés résistants, 2 internés résistants, 1 prisonnier du Viet Minh et 3 combattants volontaires de la Résistance] et 3 demandes ont fait l'objet d'une décision défavorable [1 titre d'interné politique ainsi que 2 titres de combattant

volontaire de la Résistance]. A noter que depuis le 9 décembre 2020, ces dossiers sont soumis à l'examen de la Commission nationale de la carte du combattant, à titre consultatif.

► **Retraite du combattant**

Au cours de l'année 2020, 9 418 demandes de retraite du combattant ont été instruites et transmises aux fins de paiement auprès des centres régionaux des pensions ou de la trésorerie générale pour l'étranger. 4 451 d'entre elles concernent des bénéficiaires de la mesure « Algérie 62/64 » précédemment décrite, ce qui porte à 36 788 leur nombre total.

Par ailleurs, dans le cadre de la modernisation de l'établissement public, le regroupement au DRR de l'activité « retraite du combattant » entamé en 2019 s'est poursuivi en 2020 avec l'intégration du pôle du Gard en août et l'édition des brevets de retraite ainsi que leur acheminement, confiés à un prestataire depuis le mois de mai 2020.

► **Mention « Mort pour la France » (MPF)**

En 2020, 171 mentions ont été accordées, dont 11 au titre des opérations extérieures et 81 rejets ont été prononcés. Au total, 252 avis ont été établis durant cette période.

Au 31 décembre 2020, ce sont 576 militaires décédés en OPEX qui ont obtenu cette mention.

► **Mention « Mort en déportation » (MED)**

Au cours de l'exercice, 801 actes de décès ont été établis et 5 arrêtés collectifs ont été publiés au journal officiel correspondant à l'attribution de 936 mentions. Pour mémoire, 83 755 mentions « Mort en déportation » ont été attribuées depuis 1985.

► **Mention « Mort pour le service de la Nation » (MPSN)**

En 2020, 15 décisions d'attribution de la mention « Mort pour le service de la Nation » ont été prises concernant 5 policiers, 4 militaires dont un gendarme et 6 fonctionnaires.

Pour mémoire, depuis 2013, 85 mentions MPSN ont été attribuées à :

- 50 militaires (dont 20 gendarmes) ;
- 20 policiers ;
- et 15 fonctionnaires.